

# Plan Local d'Urbanisme

## Plan de zonage

Ensemble de la commune - 1/10 000

Vu pour être annexé à l'arrêté n°2026\_051

Cachet de la mairie et signature du maire :

En date du 30 Mars 2026

Soumettant à enquête publique la révision du Plan Local d'Urbanisme



Prescription de la révision du PLU le 11 Juillet 2023  
PLU approuvé le 28 Janvier 2011

Dossier du PLU réalisé par



**PERSPECTIVES**  
30 bis rue Delaunay, 10000 Troyes  
03 25 40 05 90  
perspectives@perspectives-urba.com

### Définition des zones

<b>UA</b>	Zone urbaine de centre-bourg (Secteur A de l'AVAP)
<b>UB</b>	Zone urbaine de faubourgs (Secteur B de l'AVAP)
<b>UC</b>	Zone urbaine de périphérie
<b>UCt</b>	Zone urbaine du camping
<b>UE</b>	Zone urbaine destinée principalement aux activités de loisirs et de sports
<b>UY</b>	Zone urbaine destinée principalement aux activités économiques
<b>UX</b>	Zone urbaine destinée principalement à l'accueil des activités économiques non nuisantes, à vocation de commerces, de services et tertiaire
<b>1AU</b>	Zone d'urbanisation future
<b>A</b>	Zone agricole
<b>An</b>	Zone agricole inconstructible des secteurs cultivés pour la vigne
<b>N</b>	Zone naturelle
<b>Ne</b>	Secteur dédié aux activités de la déchetterie

### LEGENDE

Limite de commune	Limite de zone
Espace Boisé Classé à protéger (art. L. 151-38 CU)	Construction détruite (à titre indicatif)
Zone à dominante humide par diagnostic de la DREAL	Construction manquante au Plan Cadastral Informatisé (à titre indicatif)
Secteur à préserver au titre de l'article L.151-19 CU	
Jardins, vergers et boisements	Parcs et espaces publics
Secteur soumis à OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)	Périmètre de centralité commerciale au sens du SCoT
Cheminements piétons identifiés (art. L. 151-38 CU)	Périmètre sanitaire autour des exploitations agricoles (à titre indicatif)

